

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-12-3

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

Mme JENN donne procuration à Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique, le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre le Département du Haut-Rhin et la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Haut-Rhin pour la passation et l'exécution du marché de maintenance du logiciel SOLIS.
- Approuve la désignation du Département du Haut-Rhin en tant que coordonnateur du groupement.
- Confie au coordonnateur la mission de passation, signature, notification et exécution des marchés correspondants.
- Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur comme celle du groupement ;
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité